

Kopie an: Herrn Bundespräsident Spühler

Lausanne, le 30 septembre 1968

Herrn Botschafter Micheli *Mi.*

Herrn Botschafter Thalmann

Herrn Botschafter Dupont

Herrn Minister Gelzer *Wife*

2/10/68/BK

Monsieur le Président de l'assemblée
fédérale

Docteur Hans CONZETT
Palais Fédéral

3000 BERNE

Lausanne Michel

ca	RU MY					d/a
Date	4.10.					
Visa	RU					
EPD	4. Okt. 1968					
Ref.	p. B. 73. F. o. 1. (5).					

Monsieur le Président,

Association internationale des parlementaires de langue
française.-

Comme vous l'avez su, l'association internationale des
parlementaires de langue française a tenu ses assises la
semaine passée à Versailles et à Paris.

Les statuts de cette association prévoient que les parle-
mentaires appartenant à un état dans lequel n'existe
aucune section nationale pourront être admis à titre de
"membres associés". En fait, j'ai participé à cette réunion
en tant que membre observateur. Je me permets de résumer
ci-dessous à votre intention mes observations sur deux
points précis :

I.- Y a-t-il un intérêt pour la Suisse à déléguer à
cette association une section de notre Parlement ?

L'article 2 des statuts de l'association dit qu'elle a pour
but de prendre et de favoriser des initiatives de toute
nature pour le rayonnement de la langue et de la culture
française. A titre d'exemple, la commission des activités
culturelles a étudié le problème de la diffusion par ra-
dio et télévision de la langue française. Depuis onze ans,
date de lancement du premier satellite, une organisation
pour l'exploitation commerciale des télécommunications par
satellite INTELSAT s'est créée. C'est en 1969 que son sta-
tut définitif sera fixé. Il y a là pour tous les pays par-
tiellement ou totalement de langue française des intérêts
impérieux à défendre, intérêts que l'association interpa-

lementaire de langue française peut soutenir puisqu'elle groupe des parlementaires d'une trentaine de pays, pour la plupart membres des organisations internationales. Le Canada (je dis bien le Canada et non pas l'État de Québec), représenté par une délégation aux réunions de Versailles, a insisté par la bouche de son délégué, M. Laflamme, sur l'importance d'une action dans ce sens.

Cette commission culturelle a également examiné comment éliminer les obstacles à la libre circulation des objets culturels (importation de livres, de films, d'éléments d'exposition, etc), et comment encourager la traduction française de certains livres. La commission a également examiné la question de l'équivalence des diplômes scolaires entre pays parlant le français. Elle a salué l'étape importante qu'a constitué l'accord de Florence en engageant les parlementaires des pays de langue française qui n'y ont pas encore adhéré à encourager leur gouvernement à le faire.

La commission de l'organisation générale et des statuts, dont j'ai fait partie, s'est occupée, elle, de l'utilisation de la langue française dans les conférences et organismes internationaux. Elle s'efforce de lutter contre la dégradation que subit la langue française et la résignation qui, trop souvent, devant la langue anglaise, se manifeste au sein des organisations internationales. Ce chapitre semble important. La langue anglaise gagne le monde au prix de louables efforts des anglo-saxons. A titre d'exemple, les Anglais organisent des cours d'anglais à l'intention des ministres des parlementaires de langue française. Un tel effort ne devrait-il pas aussi être entrepris de notre part dans les pays de langue anglaise ? De plus en plus, on nomme des fonctionnaires internationaux qui ignorent le français. Pour ma part, je vois dans cet effort de l'association un intérêt évident pour la Suisse. Car c'est à mon sens le sort de Genève, comme siège des Nations Unies qui est en cause si le français continue à disparaître comme langue internationale.

Une troisième commission - celle des relations interparlementaires - étudie l'établissement d'un inventaire de la situation de la langue française dans les travaux parlementaires, précisant son emploi dans la rédaction de l'édition des documents parlementaires et des textes législatifs. Il y a une étude comparative à faire, notamment des termes parlementaires français dans les différents pays de cette langue, étude intéressante.

Voilà quelques exemples des objets discutés à Versailles. Je précise qu'il y avait là 90 parlementaires représentant 32 pays, lesquels sont pour la plupart intervenus dans les discussions. Ma conclusion, Monsieur le Président, c'est que les buts que poursuit cette association sont des buts qui vont dans l'intérêt même de la Suisse et qu'elle ne devrait pas s'en désintéresser.

II.- Y a-t-il un danger pour la Suisse, sous une forme ou une autre à adhérer à cette association ?

Une première question s'est posée à moi. L'association internationale des parlementaires de langue française est-elle une association dont les buts vont à l'encontre de l'union interparlementaire dont je fais partie avec la plupart de mes collègues du Conseil National et du Conseil des Etats ?

La réponse est facile à donner : les 90 parlementaires qui siégeaient à Versailles représentant 32 pays étaient presque tous membres de l'union interparlementaire et plusieurs d'entre eux jouent un rôle important dans cette union.

Les buts des deux groupements sont absolument différents. L'union interparlementaire étudie sur le plan politique la défense, la vitalité, des institutions parlementaires. L'association dont je parle étudie les problèmes particuliers qui se posent aux parlementaires de langue française sur le plan de cette langue.

Je suis intervenu à ce sujet et ai encore fait préciser la chose par la commission des statuts.

Y a-t-il, indépendamment de cette question, un danger pour un pays, qui n'est que partiellement français comme le nôtre, à adhérer à cette association ? On a parlé, dans la presse suisse, du danger des ethnies françaises rappelant le discours malheureux du Président de Gaulle à Québec et citant les déclarations de l'ancien ~~conseiller~~ ^{secrétaire} des Etats de Broglie. Y aurait-il dans cette association des buts cachés, celui notamment d'intervenir à l'intérieur d'un pays membre ou d'un canton membre, d'appuyer par exemple Québec contre l'état du Canada, les Vallons contre les Flamands, le Jura Libre contre le Canton de Berne ? Je

rappelle tout d'abord que cette association n'est pas présidée par un Français, mais par un Luxembourgeois, M. Bodson, Président d'honneur de la chambre des députés de Luxembourg et membre de la commission des communautés européennes. A ses côtés siègent notamment dans le comité M. le député Bary, de la Chambre des députés de Belgique, le vice-président de l'assemblée générale du Sénégal, le Président de la chambre des communes du Canada, le Président de l'assemblée nationale du Cameroun, le vice-Président du Sénat de la République démocratique du Congo-Kinshasa, etc. La délégation française groupe, elle, des Français de tous les partis. Le sénateur Portmann, qui présidait une des commissions est un anti-gaulliste ~~connu~~ connu. Parmi les participants à l'assemblée de Versailles figuraient en outre le Président de la commission de la défense nationale belge, l'ancien secrétaire d'état président la Cour suprême du Burundi, le Président de l'assemblée nationale du Cameroun, plusieurs représentants du Canada, le vice-président de l'assemblée de la Côte d'Ivoire, l'ancien président de l'assemblée du Dahomey (qui m'a dit grand bien de la coopération technique suisse dans son pays), le Président de l'assemblée nationale du Gabon, etc. Et tous - je le répète - ont participé activement aux discussions.

L'article 2 des statuts de l'association précise qu'elle est apolitique. S'il y avait le moindre doute à ce sujet il serait dissipé par le discours d'ouverture du Président Bodson dont je vous adresse sous ce pli le texte complet. Le Président Bodson a dit notamment (p.5) :

"L'association n'aura acquis toute l'efficacité dont elle est capable que quand elle comptera autant de sections nationales qu'il y a de pays totalement ou partiellement francophones".

Or, si l'association essaye de s'ingérer dans les affaires d'un pays membre elle ne pourra jamais grouper l'ensemble des pays partiellement francophones. M. Bodson l'a précisé d'une façon caractéristique à la page 8 :

"Il y a aussi le cas des pays qui souffrent de difficultés politiques dont la langue française est la cause, ou le prétexte.

"Devant ces difficultés, notre association est totalement impuissante : elle ne peut absolument rien pour aider nos compatriotes de la langue à les surmonter.

"Il est permis de le déplorer; mais on est obligé de
"le reconnaître.

"Les solutions ne sauraient venir d'organismes ou d'in-
"dividus qui sont extérieurs à chacun des pays concernés;
"Iles ne peuvent venir que du pays lui-même et uniquement
"de ses propres nationaux.

"L'association doit se garder de toute initiative qui
"retarderait le moment où les intéressés trouveront
"les solutions que nous souhaitons leur voir trouver :
"un geste prématuré de sa part serait considéré comme
"une ingérence et par conséquent il envenimerait encore
"la situation.

"Ceux qui parlent notre langue dans un pays déchiré ont
"surtout besoin de notre discrétion. Je conseille ferme-
"ment à l'association de redoubler de prudence".

Cette attitude est confirmée par les faits. Le Canada - le
Canada comme tel - a envoyé une importante délégation parle-
mentaire à Paris. La Belgique a une députation d'une centaine
de membres de tous les partis à cette association. La Suisse
n'a donc rien à craindre de ce point de vue-là.

A titre d'exemple, au dîner que nous a offert M. Debré vendre-
di passé, j'avais en face de moi un représentant du Canada
à qui j'ai parlé du fameux discours de M. de Gaulle à Qué-
bec. Très à haute voix, le représentant canadien m'a répondu
que ce discours avait été un désastre. Je pense que ces con-
versations montrent la liberté de discussion et l'indépendance
dont jouit cette association.

Conclusions :

La Suisse, selon moi, ne devrait pas manquer l'occasion d'ad-
hérer à cette association. Elle aurait l'occasion ainsi de
se retrouver côte à côte et dans une communauté d'étude avec
plus d'une trentaine d'autres états.

A ces occasions se créent des liens qui n'ont rien à voir
avec les liens tissés par la diplomatie officielle et qui
peuvent être très utiles aussi pour nous. J'ai d'autres idées
encore sur ce plan que je ne ferais un plaisir de vous expo-
ser verbalement.

Si avec l'accord du bureau du Conseil National et du Conseil des Etats une section suisse est créée, faisant partie de cette association, ce ne seront pas seulement les députés de cantons romands mais des députés de toute la Suisse - nous avons des collègues suisses-allemands dont la culture française est parfaite - qui pourront y adhérer. Ce sera la meilleure démonstration que nos différences de langue ne nous ont jamais divisés. A côté de moi, siégeaient à Versailles un autre conseiller national, M. Wilhelm, le représentant du Grand Conseil de Genève et le représentant du Grand Conseil valaisan. Eût-il été indiqué qu'eux seuls aient siégé à Versailles ? Cela n'aurait-il pas donné à penser que la Suisse comme telle (mis à part M. Wilhelm dont les tendances séparatistes sont connues) s'oppose à l'extension de la culture française ? Je pense que vous conviendrez que cela eut été du pire effet.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, je tenais à vous écrire cette lettre. Parallèlement, je vais prendre contact avec différents députés de différents groupes des chambres qui s'intéressent à cette association.

Mais je serais très heureux si vous pouviez discuter de l'objet de ma lettre avec le Président du Conseil des Etats et le bureau des deux conseils. Je serais très heureux en effet s'il vous était possible d'encourager l'initiative que je vais prendre sur le plan personnel, pour qu'il n'y ait pas la moindre équivoque à ce sujet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments respectueux.

Gilbert Baechtold,
Conseiller national

Annexe :
texte de l'allocution d'ouverture du Président Bodson le
26 septembre 1968 à Versailles.